

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 novembre 2019, après convocation légale adressée le 30 octobre 2019, en présence de 11 membres, sous la présidence de M. Bernard ARRABIE, Maire.

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 août 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- MOTION CONTRE LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU TERRITORIAL DES FINANCES PUBLIQUES

En 2022, le réseau des trésoreries publiques dans le département devrait être ramené à 9 centres de gestion comptable, qui gèreraient les budgets des collectivités et des établissements publics, dont un situé à Morlaàs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande instamment le maintien de la Trésorerie de Nay dans son bâtiment actuel financé par la ville de Nay, sur une longue durée, pour le compte de l'Etat.

Il demande qu'une véritable concertation soit conduite et que la CCPN ne s'y associe que si elle permet réellement d'envisager d'autres décisions d'implantation, d'organisation et de fonctionnement du réseau territorial des finances publiques.

2- VOIRIE 2019 : RENOVATION LOTISSEMENT RUE DU GABIZOS : DEVIS - SUBVENTION

Des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs en enrobé doivent être réalisés au lotissement du Gabizos.

La Commission Voirie a étudié plusieurs devis et comparé les prestations de chacune des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition la moins disante de l'entreprise EUROVIA, pour un montant total de 45 590.48 €TTC soit 37 992.07 €HT.

Il charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

3- VOIRIE 2020 : RENOVATION LOTISSEMENT RUE DU GABIZOS : DEVIS - SUBVENTION

Des travaux de réfection de voirie seront réalisés au lotissement du Gabizos.

La Commission Voirie a étudié plusieurs devis et comparé les prestations de chacune des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition la moins disante de l'entreprise EUROVIA, pour un montant total de 26 396.68 €TTC soit 21 997.23 €HT.

Il charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

4- AMENAGEMENT PLACE DU PRAT : DEVIS

Les Commissions Vie au Village et Bâtiments communaux ont travaillé sur l'aménagement de la Place du Prat et examiné plusieurs devis de jeux et mobilier urbain.

Les jeux existants seront gardés et remis en état. Les tables de pique-nique seront aussi conservées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de l'entreprise DISTRIMAT,

- pour un montant total de 12 765.60 €TTC pour l'aménagement d'un jeu à ressort et d'une structure de jeux multifonctions,

- pour un montant total de 300 €TTC pour la table de pique-nique en bois pour enfants.

5- LOGEMENT 5 RUE DES ECOLES : REMBOURSEMENT CAUTION

Suite au départ de la locataire ARANGOIS Audrey du logement situé 5 rue des Ecoles, l'état des lieux du logement, réalisé le 30 août 2019, n'appelle aucune observation, ni réserve. Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la caution de 450 euros.

6- TRAVAUX EN REGIE AMENAGEMENT CLOTURE DE L'ECOLE

Courant 2017 et 2018, dans le cadre du réaménagement de l'accès au groupe scolaire et à la construction de la nouvelle cantine, les agents techniques communaux ont édifié une clôture au niveau de l'école.

Afin de basculer dans l'actif de la Commune ces travaux en régie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate M. le Trésorier de Nay de les régulariser par le débit du compte 21312 (groupe scolaire) et le crédit du compte 1068 pour un montant total de 6 836.96 €.

7- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour l'année 2019, le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 € par mètre de canalisation de distribution prévu au décret du 25 avril 2007 à 309 euros (4 259 m : longueur du réseau exploité par GrDF sur la voirie communale).

8- O.N.F. - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'O.N.F. l'inscription à l'état d'assiette 2020 des coupes suivantes :

Parcelle	Surface	Coupe réglée	Mode de commercialisation
17 A	8.80 ha	Oui	Vente – Délivrance pour l'affouage
14 A	3.98 ha	Non	Vente – Délivrance pour l'affouage
15 A	2.69 ha	Non	Vente – Délivrance pour l'affouage

9- ONF : COUPES DESTINEES A L'AFFOUAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de la coupe, parcelles 17_A, 14_A et 15_A,

Il précise que ces bois seront affectés au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

Il décide d'effectuer le partage des produits délivrés par foyer.

Il décide que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 241-16 du Code forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal, à savoir VIGNAU Hubert, GIRARDI Alain et LARTIGUET Bénédicte.

Il donne pouvoir à l'ONF de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

QUESTIONS DIVERSES :

- Eclairage public : Le projet d'extension du réseau d'éclairage public rue de la Châtaigneraie est en cours d'étude afin de sécuriser l'accès à l'abri bus voisin.

- L'abri bus de la Châtaigneraie a été endommagé suite à un accident de la route. Il a été demandé un abri provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à ANGAIS, le 7 novembre 2019

Le Maire,



Bernard ARRABIE.

